

2^{ème} étape du parcours VTT aménagé à partir de sentier pédestre GR® de Pays: Au pays de George Sand Sur les Pas des Maîtres Sonneurs entre Berry et Bourbonnais



 Durée :	5h	 Difficulté :	Moyenne
 Distance :	53.07km	 Retour point de départ :	Non
 Dénivelé positif :	655m	 Moyen de locomotion :	A VTT
 Dénivelé négatif :	587m		
 Point haut :	434m	 Commune :	Châteaumeillant (18370)
 Point bas :	225m		

Description

(D) Du camping de l'Étang Merlin, rejoindre la D80, la prendre à droite puis à gauche après l'étang. Virer dans le Chemin du Cheval Blanc à droite et la Rue Étienne Berger à gauche. Prendre à gauche puis à droite Rue Zoé Berger puis Place Guyot jusqu'à la Mairie.

(1) Suivre la Rue de la Promenade et rejoindre la Rue des Remparts. La traverser et obliquer dans la petite route en face qui traverse le ruisseau la Goutte Noire.

(2) Suivre à droite, traverser la Route du Paradis et prendre en face. Passer sous le pont de la rocade (D943) et obliquer dans le chemin à droite sur 500m.

(3) Virer à gauche, traverser de nouveau le ruisseau la Goutte Noire et remonter à la D105. La prendre à droite, rejoindre Beaumerle en prenant le 1^{er} chemin à droite. À la route prendre à gauche puis aller jusqu'à la 2^{ème} à gauche.

(4) La suivre, traverser le hameau et rejoindre la D105 que l'on traverse et continuer la piste en face qui traverse un ruisseau. Prendre le 1^{er} chemin à droite et traverser la Forêt de Maritet en allant tout droit.

(5) Au Manoir de Maritet, virer dans le 2^{ème} sentier à gauche. Dépasser un pylône électrique et 500m plus loin, rejoindre une route goudronnée. Partir à gauche jusqu'à un carrefour. Prendre la route à droite sur quelques dizaines de mètres.

(6) S'engager dans un chemin à gauche. Au bout d'environ 250m, bifurquer à droite (chemin peu visible) et continuer dans un chemin encaissé entre deux rangées d'arbres.

(7) Déboucher sur une route (D3) et la suivre sur la gauche. Après le pont enjambant le Portefeuille, monter par une route à droite **prudence**. Bifurquer à droite sur un chemin. En vue d'un étang, virer à gauche sur un chemin herbeux. Remonter sur environ 600m et tourner à gauche pour rejoindre la D3 qui mène à Saint-Saturnin, par la droite.

(8) Entrer dans Saint-Saturnin, tourner à gauche en passant devant l'ex-poste et descendre la petite Rue de la Poste. Suivre la D162 à gauche sur quelques mètres et arriver à une patte d'oie (croix). S'engager à droite sur un chemin herbeux.

Points de passages

-  **D Camping de l'Étang Merlin Chateaumeillant**
N 46.568036° / E 2.188236° - alt. 226m - km 0
-  **1 Mairie de Châteaumeillant**
N 46.560114° / E 2.195156° - alt. 246m - km 1.48
-  **2 Route du Paradis**
N 46.557709° / E 2.198171° - alt. 237m - km 1.87
-  **3 Croisement de chemins**
N 46.548988° / E 2.191305° - alt. 262m - km 3.07
-  **4 Hameau de Beau Merle**
N 46.534436° / E 2.193536° - alt. 305m - km 5.03
-  **5 Manoir de Maritet**
N 46.520536° / E 2.202656° - alt. 360m - km 6.82
-  **6 Carrefour D3**
N 46.517362° / E 2.215134° - alt. 364m - km 7.95
-  **7 Hameau de Vinabineau**
N 46.515966° / E 2.225154° - alt. 336m - km 9.05
-  **8 Entrée du village de Saint-Saturnin**
N 46.509425° / E 2.234939° - alt. 367m - km 10.52
-  **9 Chemin transversal**
N 46.506611° / E 2.246279° - alt. 379m - km 11.61
-  **10 Patte d'oie route de Saint-Maur et de Culan**
N 46.506877° / E 2.26012° - alt. 378m - km 13.07
-  **11 Étang de Bombardon**
N 46.516808° / E 2.280633° - alt. 343m - km 15.17
-  **12 Hameau de Rancier**
N 46.512016° / E 2.296737° - alt. 364m - km 16.58
-  **13 Route de l'abbaye**
N 46.493842° / E 2.292349° - alt. 336m - km 18.96
-  **14 Chemin à droite**
N 46.490792° / E 2.308067° - alt. 336m - km 20.54
-  **15 Hameau de Vervaux**
N 46.48503° / E 2.333483° - alt. 330m - km 23.28

(9) Au chemin transversal, prendre à droite. Il se prolonge par une petite route pour rejoindre la Route de Culan. Suivre celle-ci par la gauche.

(10) À la patte d'oie des Buissonnais, continuer la route par la droite, puis prendre le 1^{er} chemin à gauche près d'une maison. Pénétrer dans le bois puis prendre à la sortie de celui-ci, le chemin à droite en lisière du bois.

(11) Au niveau de l'Étang de Bombardon (aire de pique-nique avec abri), prendre la route goudronnée à droite. Traverser le bois et remonter jusqu'à Rancier où l'on traversera la D111 en prenant à gauche sur quelques mètres.

(12) Tourner à droite et à environ 100m sur cette petite route, prendre le chemin à droite jusqu'à Estonde. Traverser la route goudronnée et prendre le chemin en face, suivre celui-ci sur environ 500m et s'engager dans le chemin herbeux (peu visible) sur la droite qui descend jusqu'au ruisseau du Jot. Le traverser et remonter le chemin jusqu'à une route goudronnée (transformateur à droite).

(13) Partir vers la gauche, passer devant les ruines de l'Abbaye Notre-Dame des Pierres et descendre le chemin jusqu'à la rivière La Joyeuse. La traverser et remonter en face.

(14) Prendre en haut de la butte le chemin sur la droite et rejoindre la route D997 et la Croix Cordeau. Traverser la D997 et, au pied d'une croix, descendre en face par la route puis un chemin vers la rivière Arnon. La franchir et remonter par un chemin qui longe un alignement de hêtres et oblique à gauche.

(15) À la petite route, prendre à gauche sur quelques mètres, puis de nouveau à gauche pour contourner un hameau. Garder la direction par un chemin qui rejoint la Route de La Roche Guillebaud.

(16) Monter par la route de La Roche Guillebaud à droite, et à la patte d'oie suivante, prendre à droite puis aussitôt le premier chemin à gauche. À Barberange, poursuivre par le chemin empierré presque en face. Garder la direction en ignorant un chemin à droite. Couper une route au champ Grelet et à 400m, à un étang, virer à droite sur la D310 et la remonter sur 250m.

(17) S'engager dans un chemin à droite (point de vue sur la vallée de l'Arnon et le Bois de la Roche) et descendre jusqu'à l'Arnon. Suivre une route à gauche qui franchit un pont.

(18) Dans un virage à gauche au hameau des Moutats, aller tout droit dans un chemin herbeux. À la route, bifurquer à droite puis continuer de suite dans un chemin à gauche. Traverser une route et gagner un croisement de chemins environ 250m plus loin.

(19) Partir à gauche (Sud) et retrouver la route pour arriver aux Pruges. Traverser le hameau tout droit. Prendre une petite route à gauche et 20m plus loin, emprunter un chemin à droite. À une intersection de chemins, continuer tout droit pour arriver au Fromenteau. Partir à gauche le long d'une maison puis virer à droite. Le chemin encaissé remonte bientôt au Treux ; traverser le hameau.

(20) Après la sortie, s'engager dans le premier chemin à gauche. Au Couret, il coupe une route pour descendre au site du Moulin de la Vie. Traverser l'Arnon et monter jusqu'à Pierrefitte. À Pierrefitte, tourner à gauche, couper la D112 et prendre en face un chemin qui va monter à Mesples jusqu'à la Place de l'Église.

(21) De l'église, se diriger vers la mairie de Mesples et bifurquer à droite en direction des Métairies. Suivre la route jusqu'à la ferme. Passer devant une grande grange et s'engager sur le large chemin montant tout droit (Sud) à Laleuf.

(22) Passer devant l'entrée d'un château et continuer à gauche jusqu'à la D149.

(23) L'emprunter à droite sur environ 350m et s'engager sur un chemin à droite. Laisser le Château de Bouyon à gauche et descendre par un chemin empierré jusqu'à la D150 (point de vue jusqu'au Puy de Dôme). Suivre la route sur 250m à gauche, virer

● **16 Route de la Roche guillebaud**
N 46.489957° / E 2.334921° - alt. 317m - km 23.92

● **17 Route D310**
N 46.478673° / E 2.359699° - alt. 343m - km 26.44

● **18 Hameau des Moutats**
N 46.470424° / E 2.344306° - alt. 325m - km 28.13

● **19 Croisement de chemins après le hameau des 3 Chênes**
N 46.461921° / E 2.317943° - alt. 343m - km 30.43

● **20 Hameau de le Treux**
N 46.438629° / E 2.326311° - alt. 385m - km 33.54

● **21 Église de Mesples**
N 46.433642° / E 2.359088° - alt. 396m - km 36.42

● **22 Château de Laleuf**
N 46.415713° / E 2.376747° - alt. 434m - km 39.12

● **23 Croisement du Bois marteaux**
N 46.422283° / E 2.389944° - alt. 409m - km 40.39

● **24 Hameau de Bourzeau**
N 46.412586° / E 2.413376° - alt. 379m - km 43.42

● **25 Entrée d'une ferme**
N 46.410833° / E 2.425928° - alt. 375m - km 44.7

● **26 Hameau de Pardeux**
N 46.410079° / E 2.449467° - alt. 338m - km 46.82

● **27 D71**
N 46.396473° / E 2.450476° - alt. 354m - km 48.68

● **28 Hameau de Fareille**
N 46.382442° / E 2.450873° - alt. 369m - km 50.65

● **29 Route d'Huriel**
N 46.378372° / E 2.456044° - alt. 332m - km 51.64

▲ **A Camping du Moulin de Lyon Huriel**
N 46.378201° / E 2.469992° - alt. 294m - km 53.07

à droite et, par un chemin encaissé, rejoindre Bourzeau.

(24) À Bourzeau, descendre par la route à droite. Dans un virage, la quitter pour prendre le chemin le plus à gauche (Est). À une route, aller à gauche.

(25) À l'entrée d'une ferme, s'engager à droite dans un chemin herbeux. Traverser la D71 (**prudence !**) et continuer en face. Virer successivement à droite sur une route, puis de nouveau à droite au Pas de l'Âne (au coin d'une grange) et à gauche, 100m plus loin.

(26) À Pardeux, prendre à droite puis au croisement de routes, continuer tout droit pour descendre au site de Nocq au bord de la Meuzelle. Franchir la Meuzelle et remonter. En haut du chemin, bifurquer à droite. Au carrefour aller à droite et rejoindre la D71.

(27) Suivre la D71 sur 250m à gauche (**prudence !**) et la quitter à droite pour un large chemin. Continuer à gauche en légère montée pendant environ 1,2km et retrouver une route arrivant à Fareilles.

(28) À Fareilles, contourner une mare par la gauche puis aller à droite et ensuite à gauche. Pénétrer sur le Chemin de la Rivière (vue sur le bourg d'Huriel, son donjon et son église). À une patte d'oie, partir à gauche.

(29) Suivre à droite la route allant vers Huriel. À l'entrée d'un pont, tourner à gauche et longer une retenue d'eau par le chemin la surplombant.

Redescendre vers la rivière, rejoindre Le camping du Moulin de Lyon d'Huriel (A).

Informations pratiques

A proximité

Saint-Saturnin: église, mairie

Sidiailles : église avec plus vieille cloche de France, ancien cimetière, Moulin des Fougères, lac avec base nautique et accrobranche Ruines de l'abbaye cistercienne de Notre Dame des Pierres (mur d'enceinte, porche...)
Possibilité de faire le superbe tour du lac à pied :17km.

Saint-Éloy d'Allier : église, ruines du Château de la Roche Guillebaud

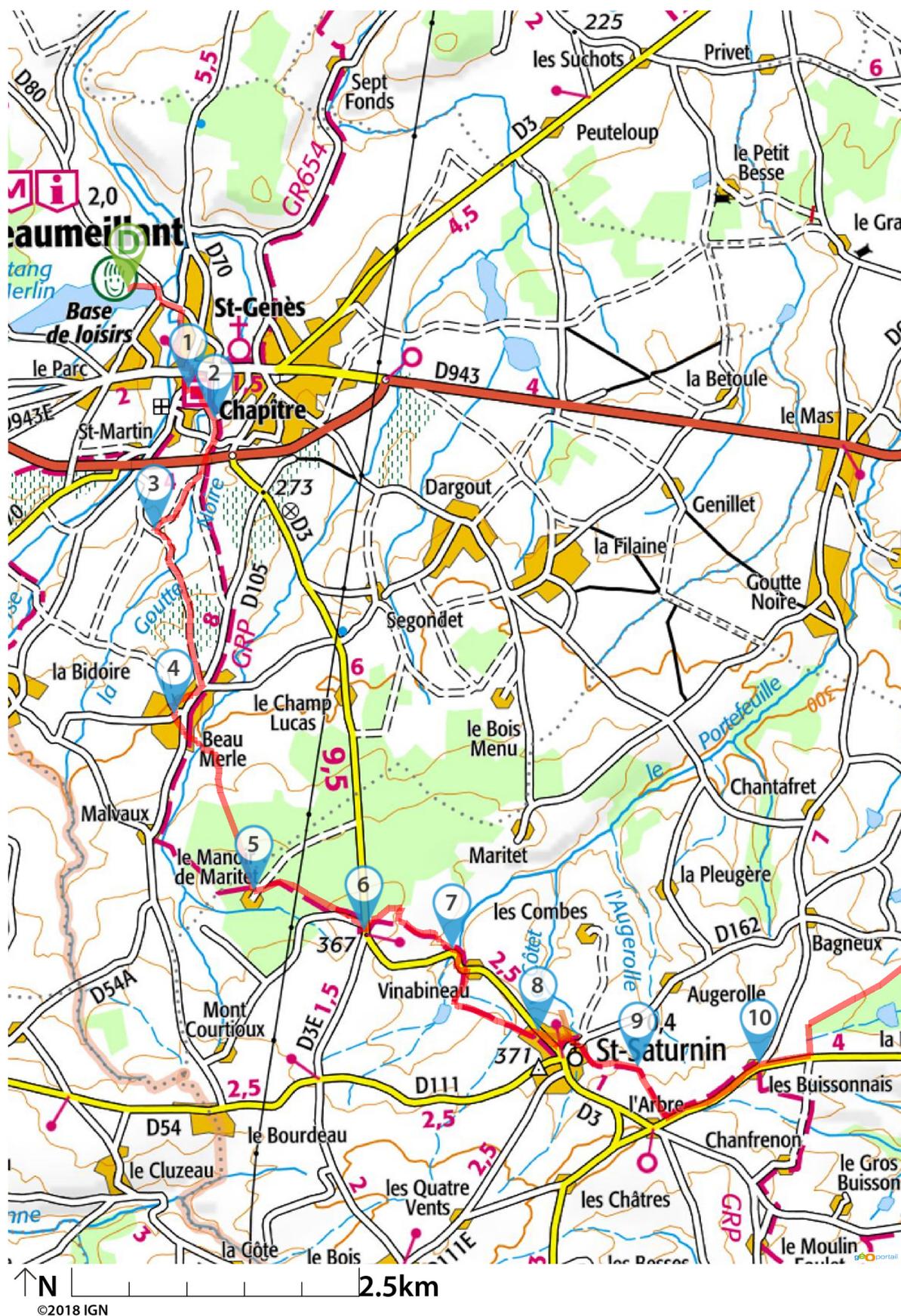
Mesples : Église Saint-Pardoux.

Chambérat : Dominant la Meuzelle, l'oppidum de Nocq fut occupé dès le néolithique. La paroisse se déplace à l'époque médiévale à Pardeux puis, au XIXe siècle, à Chambérat. À proximité : la Brande des Mottes lieu d'une révolte paysanne. Foire ancestrale et fromage.

Huriel : Église Notre-Dame, donjon de la Toque, vignoble.

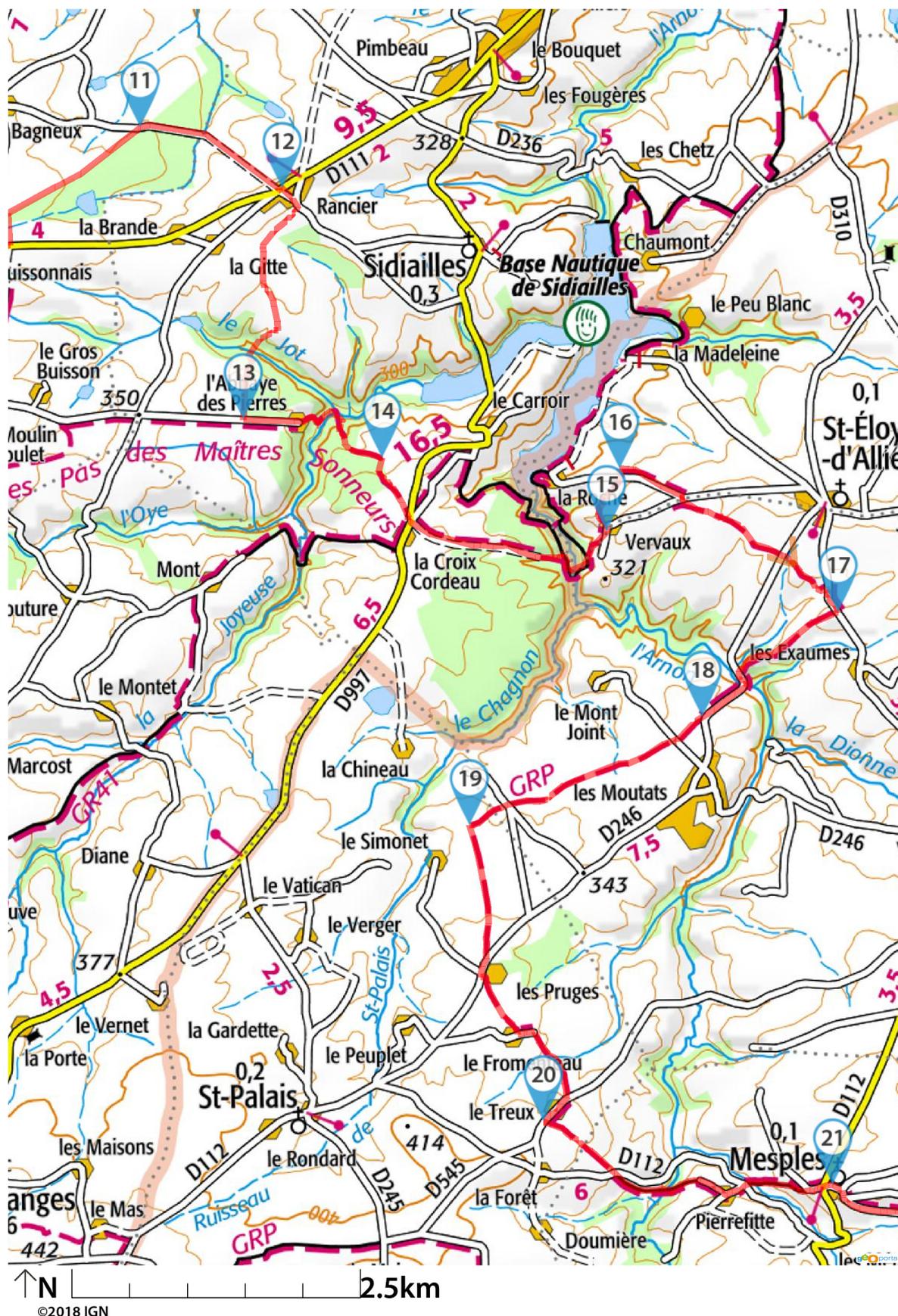
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-chateaumeillant-huriel/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



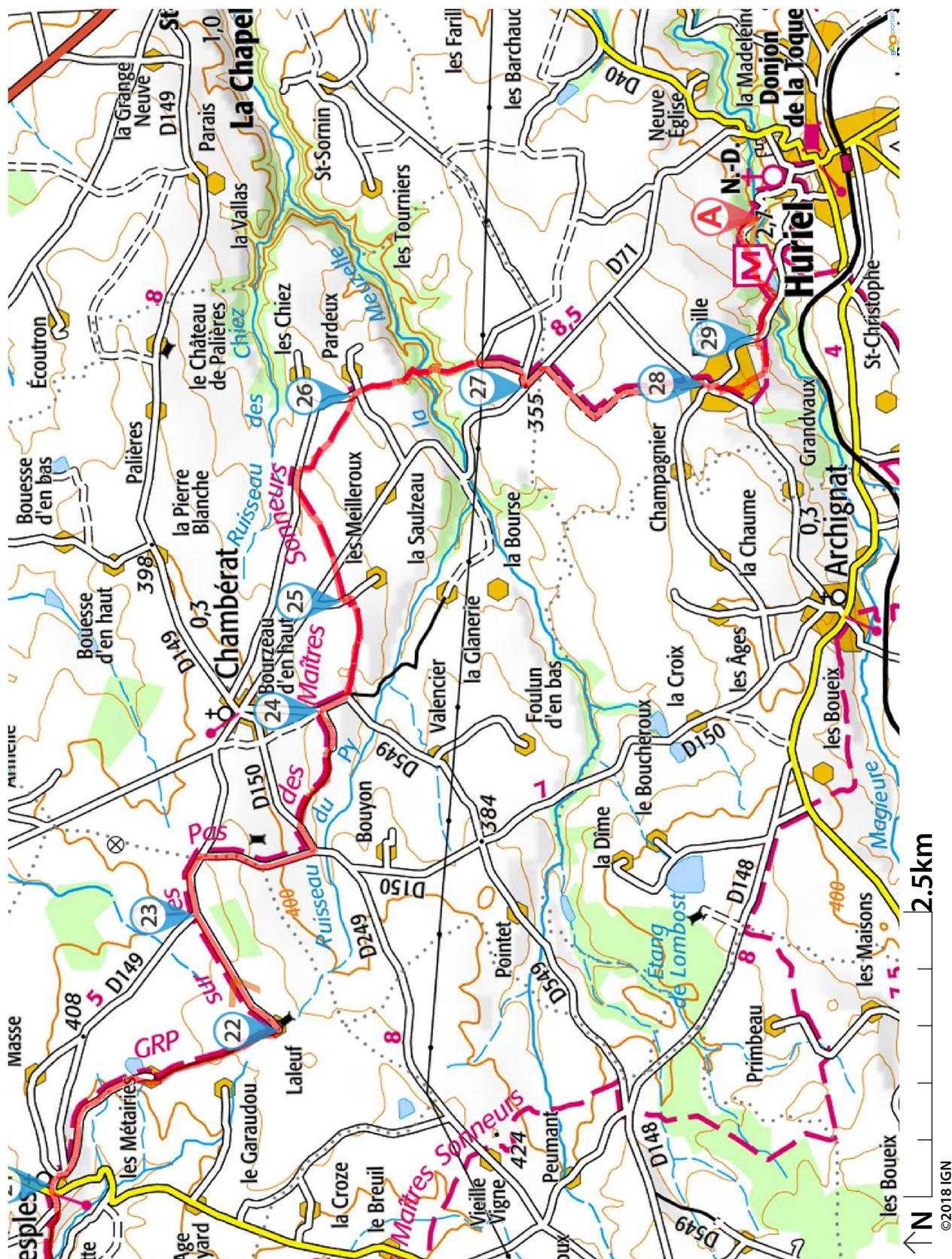
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

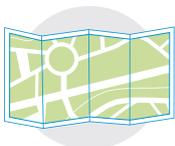
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.